

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 22

présenté par

Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, M. Thiériot, Mme Ramassamy, M. Lurton,
Mme Louwagie, M. Reda, M. Masson, M. Door, M. Rolland, M. Perrut, Mme Valentin,
Mme Corneloup, Mme Poletti, M. Brun et M. Ferrara

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 31 QUATER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.